

COMpte-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 30 JUIN 2017 A 19 HEURES

Étaient présents :

- ROUX Frédéric, MONGE Armand, DUVILLARD Fabienne, ROCCHI Jean Pierre, DAUMIN Patrick, BONNET Ludovic, GROSJEAN Florence, PIEL Martine, PIZZA Muriel, VANHAUWAERT Michel, CHARRAS André, MASSON REGNAULT Xavier
  
- Absentes excusées : HENNET Geneviève
- Absents avec procurations :  
CARTAGENA Marie-Claire pouvoir à ROUX Frédéric  
SOLSONA Marie José, pouvoir à MONGE Armand

Secrétaire de séance : Madame GROSJEAN Florence

**POINT 1 - MISSION CSPTS COURS CONSOLIN - THEATRE DE VERDURE (délibération 2017/35)**

Monsieur ROUX Frédéric, Maire indique au conseil que dans le cadre du futur aménagement du cours Consolin et de la création d'un théâtre de verdure, afin de permettre le lancement de consultation des entreprises une mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPTS) pour les phases de conception de réalisation doit être faite.

Pour rappel le montant des travaux estimés est de 310 000 € HT

Trois cabinets ont été sollicités. Deux ont répondu, à savoir

- Le cabinet 01 Excor SARL de Bollène et le cabinet DEDRA INDUSTRIAL de Montfavet.

Après évaluation de ces 2 offres, il s'avère que la mission CSPTS de niveau II du cabinet 01 Excor SARL est la plus avantageuse et répond à la demande

Phase A – conception –

Phase B – réalisation –

Phase C – achèvement -

Monsieur le Maire propose au conseil de retenir ce cabinet dont l'offre de prix est la suivante :  
1 292.00 € HT soit 1 550.40 € TTC

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer suite aux éléments donnés.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**ARTICLE 1** : décide à l'unanimité de retenir le cabinet 01 EXCOR SARL de Bollène pour son offre de prix mentionnée ci-dessus

**POINT 2 - CREATION DE POSTE PROMOTION INTERNE (délibération 2017/36)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'avis de la CAP du Centre de Gestion de la Drôme, une proposition d'avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>er</sup> classe, sans avoir recours à l'examen, et ce dans le cadre de l'ancienneté et au titre de la promotion interne a été proposé pour 1 agent.

La saisine du comité technique paritaire du CDG 26 a été faite le 16/06/2017 pour la suppression du poste d'adjoint administratif territorial 2<sup>e</sup> classe et la création du poste d'adjoint administratif territorial 1<sup>er</sup> classe au 01/07/2017.

Après la réponse positive du CT, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la suppression du poste d'adjoint administratif territorial 2<sup>e</sup> classe et la création du poste d'adjoint administratif territorial 1<sup>er</sup> classe au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial 2<sup>e</sup> classe et de créer le poste d'adjoint administratif territorial 1<sup>er</sup> classe au 01/07/2017
- de fixer la durée de travail à 35 heures hebdomadaire
- de prévoir la dépense au compte 64 du budget 2017

Le conseil municipal autorise le Maire

- A nommer l'agent dans ses fonctions par voie de nomination d'un agent déjà en poste sur un emploi d'adjoint administratif territorial 1<sup>er</sup> classe à compter du 01/07/2017
- A signer tout document se rapportant à cette affaire

### **POINT 3 – NOUVELLE REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le décret Blanquer sur les rythmes scolaires est paru au journal officiel le 28/06/2017. Ce décret ajoute une possibilité de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire en supprimant la référence aux 5 matinées. Cette dérogation doit être conjointe entre la commune et le conseil d'école.

Le conseil d'école s'étant réuni le 27/06/2017 notamment pour se prononcer sur cette nouvelle organisation, a décidé à l'unanimité de rester sur la semaine de 4 jours ½ (soit 5 matinées). Ceci dans le but de se laisser le temps de la réflexion pour une nouvelle organisation à la future rentrée 2018/2019.

Des réunions seront prévues entre les enseignants, les parents d'élèves, le personnel communal travaillant à l'école et la mairie.

Les activités TAP seront toujours assurées par les intervenants de la COPAVO à la prochaine rentrée.

Une seule modification est demandée pour les horaires du mercredi matin afin de commencer toutes les matinées à 9 heures à compter de la rentrée 2017/2018.

Cette demande a été faite conjointement entre l'école et la mairie le 30/06/2017 (délai de rigueur) à la Direction de l'Académie de la Drôme.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne à chaque conseiller un projet de règlement de la nouvelle déchetterie de Mollans, qui va pouvoir accueillir les professionnels.  
Le service sera payant par un système à carte.  
Tous les professionnels pourront y avoir accès.
- Monsieur Monge indique que les travaux de restructuration de la Mairie et de la Poste avancent normalement. Les peintures ont été choisies. La fin des travaux est prévue début septembre.
- Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a relancé le cabinet d'urbanisme IATE afin de caler un calendrier de travail définitif et ferme  
Une réunion est prévue le 4 juillet entre les membres de la commission d'urbanisme et le cabinet IATE.
- Quant au local « kiné » à la maison médicale, la signature de l'acte chez le notaire pour le droit de vue a été faite et l'architecte travaille actuellement sur le projet afin de déposer au plus tôt une demande de travaux.
- Pour la boucherie Reynaud, la commune est toujours dans l'attente de la réponse du Tribunal concernant sa proposition de reprise.

Séance levée à 19 heures 45 minutes